

RÈGLEMENT

COUPE DE PARIS







Table des matières

1. Préambule	4
2. Règlement de la coupe de paris	4
2.1. Engagement.....	4
2.2. Niveaux.....	4
2.3. Tête de série, entrée en compétition et buts d'écart	5
2.4. Forfait	6
2.5. Organisation	6
2.6. Règles du jeu.....	6
2.7. Transmission FDME	7
2.8. Tarif.....	7
2.9. Problème de règlement.....	7
3. Règlement particulier Coupe de Paris	7
3.1. U9 ans mixte	7
3.2. U11 ans mixte	7

COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE HANDBALL

1. Préambule

La coupe de Paris s'appelle :

- Senior filles > Coupe Jean-Marie HAUTREUX
- Senior garçons > Coupe Guy Georges GONIER
- U18 ans garçons > Coupe Pierre MIJON
- U18 ans filles > Coupe Djamel HADJOU DJ
- U15 ans garçons > Coupe Marc LEBRAN
- U9 ans mixte > Coupe GUY LE NOACH

2. Règlement de la coupe de paris

La coupe de Paris fait l'objet d'un règlement particulier :

2.1. Engagement

Les équipes engagées en championnat sont engagées en Coupe de Paris tacitement.

Toutefois, les clubs peuvent limiter le nombre d'équipe engagée en Coupe de Paris jusqu'au **30 septembre** de la saison en cours en envoyant un mail au Comité précisant les équipes non engagées.

2.2. Niveaux

Les niveaux existants sont :

- Départemental
- Territorial*
- Régional
- National

*est considérée comme territoriale, toute équipe participant aux championnats de 1^{re} division commun 75-94. (Toute autre équipe évoluant aux autres niveaux de ces championnats communs sont considérées comme départementales)

ATTENTION : Les niveaux de chaque équipe sont fixés à l'engagement, cependant un joueur (n'ayant pas joué depuis le début de la compétition ou non) peut être inscrit sur la feuille de match pour le tour suivant en répondant aux règles suivantes :

- Chez les jeunes :

2 joueurs ayant participé à au moins 3 matchs au niveau supérieur modifient automatiquement le niveau de l'équipe engagée pour le reste de la compétition. Il sera donc appliqué un écart de but suivant le niveau des équipes engagées. (cf. Paragraphe écart de buts)

Un non-respect de cette règle entrainera une pénalité sportive et financière.

Aucune restriction ne sera appliquée dans le sens des montées.

- Chez les adultes :

Aucun écart de but ne sera appliqué en coupe adulte. Donc 1 joueur ayant participé à au moins 3 matchs au niveau supérieur ne peut plus jouer avec une équipe engagée au niveau inférieur sous peine de pénalités sportives et financières.

Aucune restriction ne sera appliquée dans le sens des montées.

2.3. Tête de série, entrée en compétition et buts d'écart

- o **Têtes de séries :**

- Chez les jeunes :

Sont considérées comme têtes de séries les équipes évoluant au niveau régional et national.

- Chez les adultes :

Sont considérées comme têtes de séries les équipes évoluant au niveau régional et national.

- o **Entrée en compétition :**

- Chez les jeunes :

Les équipes têtes de séries rentreront en compétition à partir du 2nd tour de la coupe de Paris.

ATTENTION : Un tour de cadrage n'est par définition pas un tour. C'est un cadrage pour ensuite dérouler le 1er tour, 2e tour etc.

- Chez les adultes :

Les équipes têtes de séries rentreront en compétition à partir du 2nd tour de la coupe de Paris.

ATTENTION : Un tour de cadrage n'est par définition pas un tour. C'est un cadrage pour ensuite dérouler le 1er tour, 2e tour etc.

- o **Buts d'écart :**

- Chez les jeunes :

Il sera appliqué un écart de but suivant le niveau des équipes engagées.

Les écarts de buts sont comptabilisés comme suit :

- National à Régional = 3 buts
- Régional à Territorial = 3 buts
- Territorial à Départemental = 3 buts

Soit 9 buts maximum.

- Chez les adultes :

Aucun écart de but ne sera appliqué en coupe adulte.

Le niveau de l'équipe doit être annoncé en amont de la rencontre et mentionné sur la FDME.

2.4. Forfait

En cas de forfait de l'équipe 1 d'un club, toutes les équipes engagées dans la même catégorie seront déclarées forfaits.

2.5. Organisation

Après tirage au sort, s'il existe 2 niveaux (ou plus) d'écart entre les deux équipes, celle qui joue au niveau inférieur recevra automatiquement le match. Une inversion reste toutefois possible en cas d'indisponibilité de salle ou de créneau.

Afin de limiter les rencontres de deux équipes d'un même club en finales, la règle suivante sera appliquée lors des tirages au sort des ½ finales :

- Rencontre obligatoire des deux équipes du même club. Si le tirage au sort donne un résultat différent, cette règle devra tout de même être appliquée.

ATTENTION : Si 4 équipes d'un même club se trouvent en ½ finales, l'équipe 1 rencontre l'équipe la plus mal classée et l'équipe 2, l'équipe la moins mal classée. Par exemple : Equipe 1 vs Equipe 4 puis Equipe 2 vs Equipe 3.

Les matchs se dérouleront le week-end fixé au calendrier des compétitions du Comité 75. Les clubs sous réserve d'accord pourront jouer avant cette date via un report sous Gest'hand. Aucun report ne sera accordé après le week-end officiel.

Les matchs se dérouleront aux dates fixées au calendrier. Ce sont des dates limites à ne pas dépasser et obligatoire si et seulement si, les équipes n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une autre date en amont.

La conclusion de match doit parvenir deux semaines avant la rencontre au minimum si aucun accord n'a été trouvé entre les clubs en amont. Une rencontre non conclue à J-5 entraînera le match perdu par pénalité pour le ou les clubs en défauts (échanges de mails entre les clubs, la COC et la CDA).

2.6. Règles du jeu

Les règles de jeu sont celles de la FFHB.

Les équipes seront composées de **14 joueurs sur la feuille de match** quelle que soit la catégorie d'âge sur **l'ensemble des tours de la coupe de Paris.**

De plus, **Aucune limitation de licences de type B/C/D/E** sur la FDME sur **l'ensemble des tours de la coupe de Paris.**

En cas d'égalité, l'équipe ayant marqué le premier but sera déclarée gagnante, exception faite en finale : prolongation 2x5' + penalties.

2.7. Transmission FDME

En cas de non-réception d'une FDME dans les délais, l'équipe première citée lors du tirage au sort sera sanctionnée conformément aux RG FFHB.

2.8. Tarif

Droit d'engagement 55€

2.9. Problème de règlement

En cas de problème sur le règlement, de cas qui ne sont pas référencés par ce présent règlement, il convient de se référer aux Règlements Généraux des Compétitions COC75.

3. Règlement particulier Coupe de Paris

3.1. U9 ans mixte

- Durée d'une rencontre : 2 x 10 min
- Espace de jeu : Terrain normal. **Utilisation d'un réducteur de but**
- Effectif : 12 joueuses/joueurs (14 en finale) sur la feuille de match avec 6 J +1 GB sur le terrain
- Ballon : ballons de structure souple - 9 ans Taille 0
- Gardien de but : Changement obligatoire chaque mi-temps avec un gardien différent
- Jet de 7 mètres : à la zone
- Engagement : Par le GB dès le coup de sifflet accordant le but
- Formes de jeu : Défense homme à homme sur tout le terrain ayant pour objectifs la Récupération du ballon – **Neutralisation Interdite**
- Managérat : Conseils pédagogiques : être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires. Les règles doivent être appliquées de manière souple et malléable.
- Arbitrage : Jeunes arbitres désignation CDJA

3.2. U11 ans mixte

- Temps de jeu : Match simple 2 x 15 min
- Espace de jeu : Terrain normal. Utilisation d'un réducteur de but
- Effectif : 12 joueuses/joueurs (14 en finale) sur la feuille de match avec 6 j + 1 GB
- Ballon : Taille O. tirage au sort (1 par équipe) avant la première mi-temps du tournoi, même ballon pour tout le tournoi.
- Temps d'exclusion : 2 min
- Gardien de but : obligation de faire jouer un gardien différent par 1/2 temps. ->
- Un joueur ne peut pas occuper la place de gardien en 1ere et en 2^e mi-temps
- Jet de 7 mètres : à la zone
- Engagement : Par le GB dès le coup de sifflet accordant le but. Interdiction pour l'équipe qui défend de se trouver dans les 9 mètres adverses. Sanction engagement à rejouer.
- Formes de jeu : Défense homme à homme sur tout le terrain sauf sanction disciplinaire.
- Sanctions si non-respect de la défense Homme à Homme
- *Avertissement à l'équipe
- *Si récidive, exclusion d'un joueur (désigné par le manager jamais le même).

COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE HANDBALL



- Si une équipe refuse d'appliquer cette règle, l'arbitre, le tuteur ou le manager adverse, le note sur la feuille de match. L'équipe aurait alors match perdu, marquerait 0 point et -10 au goal-average.
- Objectifs de la défense Homme à Homme : Récupérer la balle. Veiller à gêner la progression de la balle, en privilégiant les savoir-faire individuels de récupération du ballon Harceler Dissuader Intercepter
- Managérat : Conseils pédagogiques, être positif et constructif. Attitude correcte vis à vis de l'arbitre et des adversaires.
- Arbitrage : Jeunes arbitres désignation CDJA